



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB. 25 2021 - COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE
Président : Patrick MACHEFERT
Jean-Pascal VIALE
Lionel DURAND
Philippe GACHET
Gérard GANDAUBER
Nadège LOUASSIER
Alexandre SCHNEIDER

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Coeur de Saintonge
Sylvain BARREAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude,
SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard,
HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 29-2021 - COMMISSION PETITE ENFENCE-ENFANCE-JEUNESSE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ENFANCE PETITE ENFANCE JEUNESSE
Présidente : Monique RIVIERE
David RAFFE
Jean-Pascal VIALE
Gaëlle DALAIS
Marie-Claude PELLETIER
Mikaël MOINET
Christine DUCAYLA
Brigitte BOURSQUOT

Dominique BERNARD

Nelly BOURSQUOT

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président


Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLÀ Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 37-2021 - COMMISSION PETITE ENFENCE-ENFANCE-JEUNESSE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION URBANISME
Président : Jean-Claude GRENON
Lionel DURAND
Jean-Pascal VIALE
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Béatrice BOISSEAU
Jean-Denis STAUDER
Patrice BACHEREAU

Sabrina GRATON
Gérard GANDAUBER
Alexandre SCHNEIDER
Dominique BERNARD
Jean-Paul GAILLOT

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 35-2021 - COMMISSION ASSOCIATIONS

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION ASSOCIATIONS
Président : Gérard GANDAUBER
Patrick POCH
Cathie GUIBERTEAU
Philippe GACHET
Nelly BOURSQUOT
Marie-Claude PELLETIER
Jean-Denis STAUDER
Jean-Pascal VIALE

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 38-2021 - COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES
Président : Jean-Claude GRENON
Patrice BACHEREAU
Sylvain BARREAUD
Dominique BERNARD
Michel DOUBLET
Philippe GACHET
Jean-Paul GAILLOT
Gérard GANDAUBER

Jean-Pascal VIALE
Patrick MACHEFERT
Marie-Noëlle MARTIN
Jacky MICHAUD
Mikaël MOINET
David RAFFE
Monique RIVIERE
Alexandre SCHNEIDER
Lyliane SIGNAT
Patrick VIDAL

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 39-2021 - COMMISSION VOIRIE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

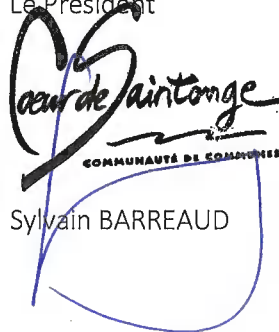
COMMISSION VOIRIE
Président : Jean-Claude GRENON
Jean-Pascal VIALE
Monique RIVIERE
Christian HILLAIRET
Mikaël MOINET
Philippe GACHET
David RAFFE
Brigitte BOURSQUOT

Gérard GANDAUBER
Nadège LOUASSIER
Alexandre SCHNEIDER
Patrick VIDAL
Dominique BERNARD
Patrice BACHEREAU

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikhaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 30-2021 - COMMISSION OM/ENVIRONNEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

Commission OM-Environnement
Président : David RAFFE
Gaëlle DALAIS
Jean-Pascal VIALE
Monique RIVIERE
Marie-Noëlle MARTIN
Sandrine LHERMENIER
Jacky MICHAUD
Mikhaël MOINET
Sabrina GRATON

Patrick VIDAL
Jean-Paul GAILLOT
Cathie GUIBERTEAU
Patrick POCH
Stéphane MAJEAU
Philippe GACHET
Gérard GANDAUBER

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Sylvain Barraud". The signature is written over a logo for the "Communauté de Communes Coeur de Saintonge". The logo features a stylized heart shape with the text "Coeur de Saintonge" written across it in a cursive font. Below the heart, the words "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" are printed in a smaller, sans-serif font, and the name "Sylvain BARREAU" is printed in a larger, bold, sans-serif font at the bottom.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

ANNULE ET REMPLACE DELIB 27-2021 - COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2019 portant sur les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste des membres suivante :

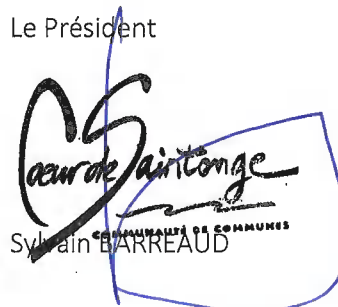
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
Président : Mikaël MOINET
Jean-Pascal VIALE
Christian HILLAIRET
Sandrine LHERMENIER
David RAFFE
Philippe GACHET
Brigitte BOURSQUOT
Stéphane MAJEAU

Gérard GANDAUBER
Nadège LOUASSIER
Béatrice BOISSEAU
Jean-Paul GAILLOT

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte
Mrs BACHERÉAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHERÉAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSIQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

REPRESENTATIONS CDC

Suite au décès de Monsieur Pascal Alvarez, il est nécessaire d'élire un nouveau membre représentant la CDC dans les différents organismes.

Monsieur Jean-Pascal VIALE a été élu Maire de la commune de Romegoux en date du 22 mai 2022 et succède donc à Monsieur ALVAREZ.

Monsieur Jean-Pascal VIALE propose de remplacer Monsieur ALVAREZ sur l'ensemble des structures auprès desquelles il était engagé.

REPRESENTANTS SMCA (5 titulaires – 5 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Jean-Denis STAUDER	Jean-Claude GRENON
David RAFFE	Patrick MACHEFERT
Sylvain BARREAUD	Liliane SIGNAT
Jacky MICHAUD	Jean-Pascal VIALE
Alexandre SCHNEIDER	Mikaël MOINET

REPRESENTANTS CYCLAD (4 titulaires – 4 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Jean-Paul GAILLOT	Marie-Noëlle MARTIN
David RAFFE	Philippe GACHET
Jean-Pascal VIALE	Nadège LOUASSIER
Sylvain BARREAUD	Mikaël MOINET

REPRESENTANTS SOLURIS (1 titulaire – 2 suppléants)

Titulaire	Suppléants
Monique RIVIERE	Jean-Pascal VIALE Patrick MACHEFERT

REPRESENTANTS HABITAT 17
Monique RIVIERE
Jean-Pascal VIALE

REPRESENTANTS ADIL
Monique RIVIERE
Jean-Pascal VIALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les représentations citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Coeur de Saintonge
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

PEAC : PERSPECTIVES 2022 - 2023

Considérant l'exposé de Monsieur le Président qui informe les membres du Conseil de la continuité du dispositif « PEAC - Parcours d'Education Artistique et Culturelle » pour 2022 – 2023,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le tableau ci-dessous faisant état des actions à venir et des budgets prévisionnels 2022-2023 des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle :

PARCOURS	PUBLIC ET NB	ARTISTE + THEMATIQUE	BUDGET prévisionnel
PETITE ENFANCE	RAM, crèche, halte-garderie, LAEP	Thématique à définir- conte musical- thématique éco citoyenne	8 000 €
MFR de Pont l'Abbé d'Arnoult	4èmes, 3èmes et BAC PRO de la MFR + enseignants	Projet en construction avec la MFR	2 500 €
Parcours Collège	Tous les 5èmes du collège (env. 125 élèves) Les enseignants de français, d'histoire dont la référente culture	A la découverte DU FLAMENCO (compagnie Poco al poco). Apprentissage du rythme, développement de la confiance en soi et de la motricité, découverte du folklore, partage d'un projet collectif.	6 500 €

Du spectacle plein les mirettes	Toutes les écoles primaires de la CDC : 50 élèves et 100 accompagnateurs Représentation Familiales 250 50 enseignants formés	Le groupe les Percu'T en spectacle introductif- mars 2023 3 cycles courts (4h) facturé 60€ à la classe + 2 cycles longs (8h) facturé 150€ à la classe : Création d'une battucada et fabrication d'instruments de récupération avec des élèves de CM1 CM2 Et un cycle long (8h) autour de la taille de pierre Formation avec l'Education Nationale Restitution lors de l'inauguration de la galaxie des pierres levées Juin 2023	13 500 €
Deux parcours autour de Pierre Loti	- une classe de primaire - une classe du collège	Travail sur la création de carnet de voyage avec l'artiste Anne Sarrazin Enregistrement de textes avec la compagnie Bouche d'or. Restitution et présentation à la maison Marie Bon à St Porchaire en juin 2023.	4 500 €
Un appel à projets pour attribuer des aides aux porteurs de projet EAC de la CDC	Ecoles niveau cycle 1, cycle 2, centres de loisirs, secteur jeunes, projet CLAS du collège et des écoles.	Mise en lien entre ces structures éducatives et les structures et artistes, prioritairement issues du territoire de la CDC, proposant des actions culturelles alliant pratique, diffusion et formation culturelle.	15 000 € 10 projets à 1 500 € environ
TOTAL prévisionnel	1 300 enfants/ jeunes 600 parents/adultes 80 professionnels	6 parcours en 2022-2023	50 000 € dont 25 000 € CDC + 25 000 DRAC

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

SMCA : VALIDATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Vu la loi du 27 janvier 2014 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créant de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Vu l'article L. 5211-61 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au transfert de la compétence GEMAPI vers un syndicat mixte et à la séciabilité de cette dernière,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-2018-12-07-002 DCC-BICLCB du 7 décembre 2018 portant création du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA),

Vu l'article 15 des statuts du SMCA renvoyant à l'article L. 5211-18 du CGCT pour toute nouvelle adhésion,

Vu la convention de prestations de services relatives à la gestion des milieux aquatiques conclue entre le SMCA et la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA LR),

Considérant que cette convention prend fin au 31 décembre 2022,

Considérant d'assurer une cohérence et une coordination des actions portées à l'échelle du bassin versant de la Charente aval il paraît nécessaire que la CDA LR adhère au SMCA,

Considérant que pour que cette adhésion puisse intervenir il convient de modifier les statuts du SMCA pour en étendre le périmètre (précision faite que cette adhésion entraînera le transfert des compétences indiquées à l'article 2 des statuts du SMCA, sur le périmètre des communes concernées),

Considérant qu'il convient également de préciser les compétences du SMCA en matière de défense contre les inondations et contre la mer indiquées à l'article 2 des statuts,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les modifications des statuts du Syndicat Mixte Charente Aval permettant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

TOURISME : ABBAYE DE TRIZAY

Vu la délibération n° 107 de décembre 2020 concernant le plan de financement d'un projet scénographie à destination de l'Abbaye de Trizay et la Vallée de l'Arnoult,

Considérant les différentes consultations concernant l'aménagement du site et les supports de communication,

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les propositions suivantes :

Aménagement scénographique du cellier		
	Montant HT	Montant TTC
empreintes	38 713 €	46 555.60 €
Gault menuiserie	22 249.68 €	26 699.62 €
Impression directe sur meuble		
empreintes	2 672.80 €	3 341 €
Les ateliers du visuels	1 902 €	2 282.40 €
Supports métalliques		
SARL Morin	988 € HT	1 186 € TTC
Design Métallerie serrurerie	N'est pas en mesure de répondre	
Vidéo de restitution 3 D de l'abbaye		
Gemme le Prieuré/A Vlad,	4100 € HT	4 920 € TTC

architecte		
Archéovision	N'est pas en mesure de répondre (2 ans de délai d'attente)	
Conception & réalisation de vidéos : visite virtuelle ; film sur la vallée de l'Arnoult et maquette animée de découverte de l'Arnoult		
Big Midges	28 976.36 € net	28 976.36 € net
Félix Barbe	N'est pas en mesure de répondre	
Mathieu Déméné	N'est pas en mesure de répondre	

Monsieur le président propose de retenir les propositions suivantes :

- l'entreprise GAULT menuiserie pour un montant 22 249.68 € HT pour l'aménagement du cellier
- Les ateliers du visuel pour un montant de 1 902 € HT pour l'impression sur le mobilier
- La SARL Morin pour un montant de 988 € HT pour la conception de supports métalliques
- Gemme le Prieuré pour un montant de 4 100 € HT pour la réalisation d'une vidéo de restitution 3D
- la société BIG MIDGES pour un montant net de 28 976,36 € pour la conception et réalisation d'un film documentaire et d'une maquette animée sur la Vallée de l'Arnoult

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

CONVENTION SAINTE RADEGONDE / CDC « PLAISIRS DE SAISON »

Considérant la compétence tourisme et dans le cadre de la promotion touristique et patrimoniale, Monsieur le Président rappelle qu'un programme d'animation mettant en valeur les richesses du territoire est proposé pour la saison estivale 2022 qui se décline en visites du soir et balades romanes et gourmandes,

Considérant la visite du Soir programmée le 26 juillet 2023 à Sainte Radegonde, suivi d'un spectacle éligible à l'aide à la diffusion du Département avec une prise en charge à 50 % du cachet artistique,

Considérant que cette aide s'adresse uniquement aux communes et aux associations,

Considérant le montant du spectacle à 2 100 € TTC, la commune de Sainte-Radegonde sollicitera directement l'aide à la diffusion du Conseil Départemental pour ce spectacle, à hauteur de 50 % de prise en charge du cachet artistique, soit 1 050 €.

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge s'engage à reverser les 50 % restant à la charge de la commune, soit 1 050 €, sur présentation de la facture acquittée.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation de signer la convention relative aux modalités financières pour l'organisation de ce spectacle.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

VOIRIE : INDEMNITES D'IMPREVISION

Vu la circulaire du 1^{er} Ministre n°6338/SG du 27 Mars 2022, sur « la théorie de l'imprévision, codifiée au 3° de l'article L.6 du code de la commande publique, prévoyant , en cas de survenance d'un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat que le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité destinée à compenser une partie des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'extracontractuelles, parce que non prévues lors de la conclusion du contrat.

Considérant le courrier de la société Jolly TP du 22 juin 2022 indiquant que malgré l'actualisation des prix au 1^{er} janvier 2022, les hausses subies sur les matières premières, des fournitures et de l'énergie ne permettent plus de couvrir les différents coûts d'exécution des chantiers.

Considérant la demande par la société Jolly Tp de la mise en place d'indemnités d'imprévision sur les chantiers à compter du 1^{er} Juillet 2022 calculée selon l'évolution estimée des indices, TP08 et TP09 et déduction faite des hausses tarifaires mises en place au 1^{er} janvier 2022 selon l'actualisation contractuelle.

Monsieur le Président propose que les travaux envisagés bénéficient d'un chiffrage séparé permettant de calculer, *l'indemnité d'imprévision sur les bases de :*

- 8% pour les natures de travaux relevant de l'indice TP08

- 15% pour les natures de travaux relevant de l'indice TP09

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation de signer la convention relative aux modalités financières de la mise en place cette indemnité d'imprévision.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution des subventions suivantes :

SOLCANPO – 198,00 €
LES P'TITES CANAILLES – 1415,62 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président


 Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. RAFFE David, Vice-Présidents

Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), MICHAUD Jacky (pouvoir à Béatrice BOISSEAU), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Jean-Claude GRENON), LHERMENIER Sandrine, MAJEAU Stéphane (pouvoir à Patrice BACHEREAU), DURAND Lionel (pouvoir à David RAFFE), M. MACHEFERT Patrick, BOURSIQUOT Nelly, LOUASSIER Nadège

Date de la convocation : 19 juillet 2022

Présents : 22

Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

RAPPORT SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu l'article 148 de la loi de finances pour 2017 qui prévoit l'établissement tous les cinq ans, par les Présidents des EPCI à FPU, d'un rapport d'information obligatoire sur l'évolution des attributions de compensation eu égard aux compétences et charges transférées,

Monsieur le Président, après en avoir fait exposé et soumis aux débats, propose aux membres du Conseil sa validation.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 28 juillet 2022

Le Président


 Sylvain BARREAUD